

DELIBERATION N°2018-08-2  
Relative à l'approbation de la modification du programme d'activités 2018

---

Le Conseil d'administration,

Vu le décret 2016-1865 du 23 décembre 2016 portant création de l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane,

Vu la note de présentation annexée dans le rapport de séance,



Après en avoir délibéré lors de la présente 8<sup>ème</sup> séance du 7 juin 2018,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la modification du programme d'activités 2018.

Article 2 : De charger le directeur général de l'exécution de la présente délibération.

Matoury, le 7 juin 2018

<p>Le Président du Conseil d'Administration</p> 	<p>Approuvé par M. le Préfet de Guyane</p> 
---	---